

Création d'un fonds de solidarité:

Un fonds de solidarité remplace le système des anciens parrainages d'enfants vulnérables du Centre scolaire Amizero de Ruhango.

Le projet d'extension du Centre scolaire Amizero cofinancé par le MAE prenant fin en juillet 2016, nous élargissons notre aide à des élèves vulnérables d'autres écoles primaires, notamment à des écoles publiques. Cependant, un certain pourcentage du fonds de solidarité est réservé aux élèves vulnérables du Centre scolaire Amizero après la clôture du projet.

La création d'un fonds de solidarité permet de dépersonnaliser les relations entre marraines/parrains et élèves et évite des jalousies. Les enfants vulnérables seront choisis dans les listes issues par le service social de la mairie de Ruhango. Ceci permet un double contrôle des listes des enfants concernés.

Un certain pourcentage du fonds de solidarité est utilisé pour offrir des bourses d'études secondaires et exceptionnellement universitaires à des étudiants méritants issus de familles vulnérables.

Modalités :

Les anciens parrainages se terminent à la fin des études des enfants parrainés, au plus tard à la fin des études secondaires. Aucun nouveau parrainage n'est attribué à partir de l'entrée en vigueur des modifications votées par l'assemblée générale du 23 février 2016.

Afin d'alimenter le fonds de solidarité, la participation proposée s'élève à 15€/mois, soit 180€/an, ce qui représente une hausse de 5€/mois par rapport aux anciens parrainages qui eux restent inchangés (10€/mois) sauf si la marraine/le parrain désire l'adapter. Ce montant n'a pas changé depuis 2006, malgré une augmentation considérable du coût de la vie au Rwanda ces dernières années. Tout autre montant est le bienvenu.

Le fonds de solidarité peut également être soutenu par des dons uniques.

Les personnes soutenant le fonds de solidarité par des dons réguliers, ainsi que les marraines et les parrains seront automatiquement membres de l'ONG Amitié Am Sand-Amizero asbl et seront informées des actions au Rwanda par une Newsletter annuelle.

Texte adopté par l'Assemblée Générale du 23 février 2016